

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pantin, le 18 novembre 2010

Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs Un besoin vital pour les activités sportives et éducatives en Seine-Saint-Denis

Le comité de pilotage de la « Charte départementale pour un service public du sport en Seine-Saint-Denis » note avec satisfaction qu'un intérêt nouveau semble être porté à la question des équipements sportifs de notre département.

Les services de l'Etat ouvrent des discussions à ce propos.

Dans le cadre de la mise en place d'une Conférence régionale du sport, le Conseil régional engage une concertation « vers un schéma régional des équipements sportifs ».

Le département annonce la construction d'installations sportives couvertes, dans le cadre du plan exceptionnel d'investissement à destination des collèges.

La situation de notre département est particulièrement préoccupante.

Les installations manquent. La Seine-Saint-Denis se situe au dernier rang du rapport nombre d'équipements/population. D'une commune à l'autre du département, le même rapport varie de un à cinq. Un grand nombre d'installations sont vétustes ou inadaptées aux évolutions qui ont eu lieu dans les pratiques sportives et les modes de vie¹.

Chaque collectivité locale fait de son mieux. Mais, jusqu'alors, il n'existe aucun projet d'ensemble, aucun plan de rattrapage du retard accumulé, permettant d'envisager une amélioration sensible de la situation pour toute la population.

Ces constats ont conduit à inscrire comme premier des cinq points de *la Charte*², **le besoin de construire, avec l'ensemble des acteurs concernés (monde scolaire, monde sportif, collectivités territoriales) un schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs sur notre département, afin d'ouvrir une perspective à laquelle chacun pourra se référer.**

Le comité de pilotage tient à rappeler son attachement à ce point et veillera à ce qu'il soit mis en œuvre.

Il engage des entretiens avec l'ensemble des acteurs institutionnels, afin de faire le point des différentes démarches en cours.

Dans un contexte marqué par la suppression possible des financements croisés (projet de loi de réforme des collectivités locales) à laquelle s'ajoute le gel annoncé pour trois ans des dotations globales de fonctionnement, il est d'autant plus nécessaire de définir ensemble les priorités et de mutualiser les possibilités de chacun.

Comité de pilotage de la Charte départementale
« Pour un service public du sport en Seine-Saint-Denis »

¹ Voir à ce propos le bulletin n°2 « Pour un service public du sport en Seine-Saint-Denis » disponible sur demande au CDOS

² La Charte est actuellement signée par 60 comités départementaux et associations et 18 villes* :
Tremblay-en France - Sevrans - Le Blanc Mesnil - Stains - Pierrefitte-sur-Seine - Bobigny - Aulnay-sous-Bois - Villetaneuse - Gournay-sur-Marne - Montreuil-sous-Bois - Rosny-sous-Bois - Montfermeil - Neuilly sur Marne - Pantin.

*En novembre et décembre : Le Pré-Saint-Gervais - Romainville - Villepinte - Aubervilliers.